

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

- 101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés
- 102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales
- 103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Synthèse de la mission

Dans un contexte de recompositions territoriales importantes, dont les impacts et répercussions sont profonds et mobilisent les acteurs locaux, plus particulièrement les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'enjeu de cohésion et d'équilibre territorial demeure prioritaire.

L'année 2018, dans le cadre de la BreizhCOP, portant l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), permettra de réactualiser notre vision du modèle de développement de la région, ses grandes priorités partagées, ses orientations de moyen terme en matière d'aménagement, d'équilibre et de durabilité de ses pratiques de développement. Il devra en résulter une plus grande efficacité des actions conduites de manière complémentaire par tous les acteurs pour le rééquilibrage des tendances lourdes de l'aménagement du territoire en Bretagne.

La question de l'articulation et des complémentarités entre les territoires urbains, péri-urbains, ruraux et littoraux sera centrale. Les travaux du réseau « les territoires innovent » permettront d'alimenter ces réflexions autour des « liens à cultiver » entre les territoires.

L'enjeu de mise en réseau est d'abord essentiel, pour favoriser le dialogue et dépasser les idées reçues.

C'est dans cet esprit que la Région, avec ses partenaires, a initié une démarche autour du dynamisme des centralités en 2017, en n'opposant pas les problématiques rencontrées par les villes et par les bourgs. 2018 permettra de mettre en œuvre les engagements des partenaires sur cette dynamique et d'envisager les modalités de sa reconduction, en lien avec la récente initiative de l'Etat.

La Région contribuera aussi à l'articulation et au lien des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec leur environnement, tant par la poursuite de la mobilisation de ses politiques de droit commun que par la programmation de l'enveloppe financière dédiée au renouvellement urbain qu'elle a créée en 2017.

Ce principe de cohésion urbain/rural est également un des fondements du projet Bretagne très haut débit qui entrera, en 2018, dans une nouvelle phase. Après la première tranche de travaux (70 000 prises) qui aura permis de desservir les premières villes moyennes et zones rurales, la 2e tranche (170 000 prises) permettra de desservir l'ensemble des villes moyennes de Bretagne et une centaine de zones rurales en plus. Ce sera aussi l'année de lancement des études d'une nouvelle phase de déploiement concernant 400 000 prises, permettant déjà à plus de 90% des breton.ne.s d'atteindre à court terme un débit confortable (supérieur à 8 Mbs).

Sur les territoires de projet, les contrats de partenariat révisés en 2017, se déclineront de manière concrète, en 2018. La programmation des crédits régionaux se poursuivra sur les nouvelles bases posées en décembre 2017. Le volet européen des contrats, quant à lui, pourra enfin pleinement se mettre en œuvre, et plus particulièrement pour le FEADER-LEADER et FEAMP compte tenu de la livraison récente par l'agence de service et de paiement (ASP) des outils techniques permettant, pour les projets, le démarrage de l'instruction, l'attribution des subventions et leur paiement.

Une large mobilisation sera également engagée sur les réponses à apporter aux besoins des jeunes dans le cadre d'un « dialogue structuré ». Il sera à construire avec les intéressé.e.s, les collectivités et les acteurs œuvrant pour les jeunes. Il s'agira de favoriser une mobilisation collective de toutes et tous pour accompagner les jeunes dans leur quotidien mais également la construction de leur avenir.

2018 verra également les nouvelles orientations de la politique de santé approuvée en décembre 2017 trouver leurs premières concrétisations, tant sur les volets prévention, offre de soins que stratégie territoriale de santé.

Globalement, pour accompagner tous les enjeux auxquels est confrontée la Région, le travail d'amélioration de la connaissance des dynamiques territoriales demeure fondamental. Le partenariat sur l'observatoire des territoires bretons se poursuivra donc et permettra de mieux connaître les dynamiques territoriales pour en anticiper les évolutions.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

		AE		Total AE	AP	Total AP
		934	935		905	
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 563 000	4 563 000	0	0
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales		1 669 500	1 669 500	130 000	130 000
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		1 794 000	1 794 000	1 486 000	1 486 000
			8 026 500	8 026 500	1 616 000	1 616 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF		Total CPF	CPI	Total CPI
		934	935		905	
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		3 878 000	3 878 000	24 869 000	24 869 000
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	252 350	1 181 150	1 433 500	65 000	65 000
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		1 794 000	1 794 000	710 000	710 000
		252 350	6 853 150	7 105 500	25 644 000	25 644 000

BP 2018

AP	- €
AE	4 563 000 €
Total	4 563 000 €

CPI	24 869 000 €
CPF	3 878 000 €
Total	28 747 000 €

Actions phares 2018

- Mise en œuvre des contrats de partenariat révisés
- Concrétisation des programmes LEADER et DLAL FEAMP
- Poursuite de la démarche en faveur du dynamisme des centralités
- Concrétisation du soutien aux opérations de renouvellement urbain

Après une phase de concertation locale suivie d'un dialogue avec la Région, 19 des 22 contrats ont été adoptés lors de la séance plénière des 14 et 15 décembre dernier. L'année 2018 sera consacrée à leur mise en œuvre avec l'accompagnement de nouveaux projets.

Les volets européens des contrats restent diversement engagés. Si, pour le FEDER, la mise en œuvre des 23 Investissement Territoriaux Intégrés (ITI) est effective et désormais bien avancée (plus de 27% de la dotation a été attribuée), la situation est plus complexe pour les programmes LEADER (FEADER) et Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) FEAMP qui ont souffert d'importants retards dans leur démarrage, liés à une décentralisation non aboutie. Après une très forte mobilisation des Régions auprès de l'Etat et des instances européennes, la situation a été récemment débloquée et permettra en 2018, de concrétiser l'attribution et le paiement des subventions, restés limités en 2017 au soutien à l'animation LEADER.

L'année 2017 a également été marquée par le 1^{er} appel à candidatures dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne lancé en partenariat avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts. Il a permis d'accompagner 60 projets. La démarche pourra être renouvelée en 2018.

Enfin, le dispositif expérimental en faveur de l'inter territorialité a permis d'accompagner 7 projets qui concourent au développement de nouvelles voies de coopération entre les territoires.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires**
- II. **Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales**
 - II.1 Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
 - II.2 Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
 - II.3 Honorer les engagements antérieurs
- III. **Accompagner les nouveaux défis**
 - III.1 Inciter au développement de l'inter-territorialité
 - III.2 Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - III.3 Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

\\ Actions par objectif

I. Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

Le soutien à l'ingénierie territoriale fait partie des principes fondateurs de la politique territoriale adoptée en 2014. Cela se traduit, dans les contrats de partenariat, par un soutien aux capacités d'ingénierie des territoires pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie et l'accompagnement des porteurs de projets. Une subvention annuelle est ainsi garantie aux pays (et nouveaux EPCI-pays), conseils de développement et à l'Association des îles du Ponant (AIP). Lors de la session budgétaire 2017, a été adoptée la refonte de la péréquation sur l'ingénierie des pays afin de tenir compte de l'évolution des réalités territoriales et d'affirmer davantage le principe d'accompagnement des territoires qui le nécessitent le plus.

Concernant les conseils de développement, la politique territoriale prévoit une enveloppe annuelle maximale garantie à chaque conseil de 25 000 € qui sera déclinée par territoire selon les nouvelles modalités approuvées en décembre 2016.

Comme elle s'y était engagée dès 2013, la Région, au terme de l'importante refonte des périmètres territoriaux intervenue en 2017, formalisera une convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseil de développement précisant les objectifs et engagements de chacun.

En ce qui concerne l'AIP, le contrat de partenariat État / Région / AIP lui garantit une enveloppe annuelle maximale de 125 000 € (100 000 € pour le soutien à l'ingénierie et 25 000 € pour la conduite d'études stratégiques).

Par ailleurs, depuis 2005, la Région porte, avec l'Agence Régionale de Santé, une politique incitative en matière de développement de l'ingénierie territoriale en santé sur 11 territoires pilotes au travers de l'« animation territoriale de santé ». Porté par les territoires volontaires, ce dispositif se concrétise par le recrutement d'animateurs et d'animatrices chargé.e.s de favoriser l'intégration de la santé dans les politiques locales, d'accompagner les acteurs de terrain dans leurs projets et de favoriser leur mise en réseau.

Plus de 10 ans de mobilisation de l'animation territoriale de santé ont permis aux collectivités de se saisir des questions de santé, en portant des politiques volontaristes, mobilisant leurs compétences et s'appuyant sur celles de leurs partenaires. Ainsi, la prise en compte des enjeux de santé par les territoires étant arrivée à maturité, les nouvelles orientations pour la politique régionale de santé, adoptées le 14 décembre dernier, confirment le soutien à l'animation territoriale de santé en mobilisant désormais les crédits des contrats de partenariat Europe/Région/pays, sur la période 2018-2020. En 2018, et afin de permettre la mise en œuvre progressive de cette évolution, une enveloppe dédiée sera maintenue, d'un montant équivalent à la moitié des subventions attribuées à chaque territoire en 2017. La mobilisation des contrats de partenariat pourra venir en complément de cette enveloppe.

II. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

Dans le cadre de la révision des contrats de partenariat, la nouvelle dotation de 107 785 113 € dédiée aux projets a été répartie début 2017 entre les 21 pays sur la base des indicateurs de péréquation de 2014 actualisés.

Afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre des contrats et du soutien aux projets, dès 2017, avant même la révision, les pays ont pu mobiliser un quart de cette dotation ainsi que le reliquat des dotations 2014-2016.

La Région a souhaité saisir l'opportunité de la révision des contrats pour procéder à des ajustements de leur cadre d'intervention, à des fins de mise en cohérence de l'action publique et de simplification. C'est le cas de l'articulation clarifiée avec la politique de développement économique, permettant, dans une logique d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, de concentrer le volet régional des contrats de partenariat, exclusivement, en matière économique, sur les actions collectives publiques et associatives.

Le Conseil régional a par ailleurs acté le principe d'un plafonnement en fonctionnement de l'enveloppe fléchée vers les projets dans chaque contrat pour la période 2017-2020, les crédits régionaux dédiés au soutien aux projets de fonctionnement dans les contrats de partenariat étant de 2,5% de l'enveloppe mobilisable entre 2017 et 2020. Ce plafond a été précisé dans les contrats révisés. Le soutien sera, dans ce cadre, réservé aux associations et collectivités.

Parce que la Région est attentive au maintien et au développement des services collectifs essentiels à la population, elle a souhaité, en s'inspirant du rapport du CESER consacré à cette question, prévoir, dans chaque contrat de partenariat, une enveloppe spécifique.

Ainsi, un montant maximum de 20 % de la dotation de chaque territoire peut être dédiée à cette question des services. Pour la Région, il ne s'agit pas seulement de soutenir des projets portés par des collectivités mais de soutenir le mouvement associatif par exemple dans les actions qu'il peut porter pour proposer des réponses aux enjeux des territoires et souvent porteuses d'innovation sociale.

Ce volet fait également l'objet d'une articulation très forte avec le volet territorial du CPER qui prévoit un financement de l'État sur ce sujet.

La Région sera également mobilisée en 2018 par les engagements pris sur les contractualisations précédentes. Ainsi, il convient de procéder au paiement des opérations des contrats Région/pays 2006-2012, du Contrat Région/AIP 2009-2012, des opérations soutenues en 2013 et 2014 au titre du dispositif de continuité 2013 en faveur des territoires, des opérations portées par les Conseils de développement, des projets métropolitains soutenus dans le cadre du Grand Projet 8 du CPER 2007-2013, des opérations relatives à l'habitat et au renouvellement urbain...

III. Accompagner les nouveaux défis

Le cadre de la révision de la politique territoriale adopté en décembre 2016 a prévu une prise en compte spécifique des enjeux de l'inter-territorialité, du renouvellement urbain et des centralités en dédiant 44 M€ à trois nouveaux dispositifs entre 2017 et 2020, hors contrats de partenariat, ces derniers pouvant toujours également être mobilisés en complément.

III.1. Inciter au développement de l'inter-territorialité

Ce dispositif promeut le développement de nouvelles voies de coopérations entre les territoires, en accompagnant tout projet générant une dynamique sur deux pays, deux EPCI voisins appartenant à différents pays, un EPCI et un pays voisin, ou encore une métropole et un pays. Il a permis d'accompagner 7 projets sur des objets variés : application numérique dédiée à la randonnée sur deux pays voisins, coopération culturelle entre une métropole et un pays, mutualisation de la ressource déchets par la coopération, mise en valeur d'un grand site d'intérêt paysager et touristique entre une agglomération et un pays voisin. En 2018, la Région continuera à soutenir la coopération et le rapprochement entre territoires.

III.2. Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Région a réparti, lors de la session budgétaire de février 2017, l'enveloppe de 14 M€ dédiée aux opérations de renouvellement urbain dans les 12 quartiers prioritaires¹ d'intérêt national ou régional soutenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), en tenant compte de critères de fragilité.

La Région a souhaité que ces enveloppes soient consolidées à l'échelle de chaque EPCI, à qui il appartient, lorsqu'il comporte plusieurs quartiers, de proposer des modalités de fléchage des crédits par quartier prioritaire. Le montant de l'engagement régional, la répartition par quartier ainsi que la nature des opérations accompagnées seront intégrés dans la convention de renouvellement urbain que la Région doit signer avec chaque EPCI comportant au moins un quartier prioritaire et l'ANRU. L'intervention régionale portera, notamment, sur la réhabilitation thermique des logements sociaux, l'aménagement des espaces publics ou encore la construction des équipements publics répondant aux besoins des populations.

A ce jour, la convention de renouvellement urbain de Rennes Métropole a déjà été signée. Les autres conventions de renouvellement urbain seront finalisées, selon les cas, en 2018 ou 2019 et les premières attributions de subvention dans le cadre de ce dispositif pourront aboutir dès 2018.

Les crédits des contrats de partenariat demeurent également mobilisables en complément pour participer à la mise en œuvre de ces projets de renouvellement urbain. Les crédits déjà identifiés dans les contrats de partenariat 2017-2020 s'ajoutent à cette enveloppe de 14 M€.

III.3. Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

Conformément au principe adopté lors de la session de décembre 2016, la Région a souhaité mobiliser, en faveur de l'attractivité des centralités en Bretagne une enveloppe de 14 M € pour les centres des villes petites

¹ 4 quartiers prioritaires **d'intérêt national** : Brest Bellevue, Rennes Maurepas, Rennes Le Blosne, Lorient Bois du Château.

8 quartiers prioritaires **d'intérêt régional** : Brest Quéliverzan Pontaniou, Lorient Kervénanec Nord, Saint-Brieuc Le Plateau-Europe-Balzac, Saint Malo La Découverte, Lanester Centre Ville Kerfréhour, Ploufragan Iroise, Quimper Kermoyan, Rennes Villejean.

et moyennes et une nouvelle enveloppe de 14 M € pour les bourgs ruraux, conformément à l'avenant du Contrat de plan État-Région (CPER) adopté en décembre 2016.

Un 1er appel à candidatures partenarial « dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne » a été lancé par la Région, l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts. Cette démarche a rencontré un véritable écho avec le dépôt de 208 candidatures en 2017. Les 4 partenaires ont retenu 60 projets (25 études et 35 programmes globaux d'actions, concernant des travaux). La Région y participe financièrement à hauteur de 14 M€.

Au vu des enjeux et conformément aux engagements financiers régionaux, cette démarche pourra être renouvelée cette année, dans un cadre qui tiendra compte des retours d'expérience du premier appel à candidature et de l'articulation avec le plan « cœur de ville » mis en place au niveau national.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 101 « Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 563 000 € titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 24 869 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 878 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

AP	130 000 €
AE	1 669 500 €
Total	1 799 500 €

CPI	65 000 €
CPF	1 433 500 €
Total	1 498 500 €

Actions phares 2018

- Elaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Mise en œuvre des nouvelles orientations de la Région en matière de santé

Après une année 2017 consacrée, pour les territoires, à mieux connaître et cerner leurs nouveaux périmètres (pour les EPCI et pays) et leurs nouvelles compétences (pour la Région comme pour les EPCI notamment), ainsi qu'à imaginer les politiques publiques de demain, l'année 2018 permettra la concrétisation de nouvelles dynamiques.

La Région a initié en 2017 l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), schéma intégrateur porteur d'un projet territorial, en mobilisant une grande diversité d'acteurs, et entend passer à la vitesse supérieure en 2018 en permettant cette fois l'association de toute la population à ce grand projet régional autour de la démarche de la BreizhCOP.

En matière de politique de santé, la Région a consacré l'année 2017 à l'élaboration de ses nouvelles orientations adoptées en décembre. Sur la jeunesse, cet exercice sera conduit en 2018.

Telles sont les orientations du présent programme qui se structure ainsi autour des objectifs suivants :

- I. **Améliorer la connaissance des territoires**
- II. **Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne**
- III. **Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques**
- IV. **Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain**
- V. **Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne**

\\ Actions par objectif

I. Améliorer la connaissance des territoires

La territorialisation en cours de l'action de la Région vise à mieux répondre aux besoins des territoires, dans leur diversité. Elle implique une connaissance toujours plus approfondie des dynamiques à l'œuvre sur les territoires, raison pour laquelle la Région souhaite développer son « intelligence territoriale ».

En 2018, la Région continuera à produire, au bénéfice de ses propres politiques publiques mais également des acteurs locaux, des portraits de territoire sur plusieurs thématiques, comme elle l'a fait en 2017 sur le développement économique. Elle formalisera son partenariat renforcé avec les agences d'urbanisme et de développement, et plus spécifiquement leur fédération régionale, afin de travailler avec elles à une meilleure connaissance des dynamiques locales à l'œuvre et mutualiser des fonctions d'observation.

L'année 2018 sera également l'occasion d'avancer et de finaliser des chantiers initiés dans le cadre du projet d'observatoire des territoires. A ce titre, en 2017, la Région et l'Etat ont notamment rappelé, à l'occasion des échanges sur les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services aux Publics (SDAASP) copilotés par l'Etat et les Départements, l'importance que constitue un réseau mutualisé d'observation sur la mise en œuvre de ces schémas. Ce travail pourra être initié dès 2018. De la même manière, le travail engagé sur l'index du développement durable des territoires bretons sera finalisé et fera l'objet d'une restitution.

La loi NOTRe a par ailleurs consacré la compétence, pour la Région, de « *coordination, au moyen d'une plateforme de services numériques qu'elle anime, de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence (...) données dont elle favorise l'accès et la réutilisation* ». En Bretagne, cette compétence est exercée en partenariat avec l'Etat et 133 institutions publiques, sur la plateforme geobretagne.bzh. En 2017, les 10 ans de ce partenariat ont été l'occasion de le faire mieux connaître et de lancer de nouveaux « pôles métiers », en particulier sur la télédétection, l'usage des technologies satellitaires permettant potentiellement l'accès à des données plus régulières, plus précises et moins onéreuses à condition de créer les conditions de cette utilisation. Ces nouveaux pôles ont vocation à continuer à se développer sur 2018.

Indicateur n° 1 : données d'activité du système d'information géographique « GéoBretagne »							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (cible)
Nombre moyen de connexions mensuelles au site Geobretagne.bzh (adresses IP différentes)	5 192	23 827	25 349	22 600	19 767	20 300	21 000
Nombre moyen de requêtes mensuelles (en millions)	1,84	0,94	0,87	1	1	0,87	1

II. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

L'année 2018 sera celle de la rédaction très concrète du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, document structurant, intégrateur, comportant une dimension prescriptive et pouvant être déclinés dans de nombreux outils qui restent encore à inventer (nouvelles contractualisations, nouveaux types d'engagements...)

Lors de la session de février 2017, le Conseil régional a arrêté les grands éléments de cadrage pour l'élaboration du SRADDET, défini comme un grand projet de développement de la Bretagne, reposant sur une vision collective des grands enjeux d'aménagement et de développement durables, tenant compte des transitions en cours.

L'année a permis d'évaluer les schémas existants afin d'identifier les enjeux thématiques actualisés et leur priorisation, ainsi que les points de blocage, difficultés ou opportunités spécifiques qui demanderont un travail transversal complémentaire. Les grands rendez-vous, tels que le carrefour des transitions (9 mars à Saint Malo), le carrefour des territoires (15 mai à Saint Briec) et le forum des mobilités (23 mai à Brest) ont réuni plus de 1 350 participants.e.s.

Le travail réalisé lors de ces manifestations a fait l'objet d'approfondissements, au sein de groupes de travail techniques par thématique. Les thèmes abordés par les groupes ont été le foncier, l'armature territoriale, l'urbanisation, l'habitat, les services à la population, l'eau, les déchets, le climat, la biodiversité, les mobilités.

L'ensemble de ces éléments sera soumis, en 2018, au débat du Conseil régional, pour dégager les premières orientations du projet régional.

S'agissant de la concertation citoyenne, un espace spécifique sera ouvert dans le cadre d'une plateforme participative en ligne. En complément, s'inspirant du jeu sérieux proposé lors du festival des insulaires des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre, un outil participatif sera proposé aux breton.ne.s afin de construire leur Bretagne de demain.

Enfin, à l'heure où elle entend conforter les centralités – notamment commerciales – et lutter contre l'étalement urbain et la consommation du foncier, la Région continuera à s'exprimer au sein des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

III. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

En 2017, la Région a véritablement enclenché une dynamique autour du réseau rural, autour des thèmes choisis par ses membres – dans leur diversité : la reprise d'activité en milieu rural et les services par et pour la population. Sur ce sujet, un appel à idées, dit « rural'idées » a été initié, et permettra d'accompagner une dizaine de projets émergents tout au long de l'année 2018, pour les aider à se concrétiser.

La Bretagne a également accueilli en 2017 un séminaire du réseau rural national, traitant des sujets comme l'avenir des fonds structurels post-2020 et l'utilisation du numérique en milieu rural.

Au-delà de cette vision positive des territoires ruraux, la Région garde la préoccupation constante de dépasser les clivages urbain-rural, littoral-intérieur, etc... En cohérence avec cette vision, la Région et ses partenaires ont initié un réseau plus large, intitulé « les territoires innovent ». Après un premier événement sur le thème de « la participation, un levier pour le développement local », le thème de cette année est « campagnes, villes : cultivons nos liens ». Cet événement comprend des ateliers pour démontrer que les expériences qu'on n'attend pas toujours en ville ou à la campagne fourmillent. L'ensemble de ces éléments aura vocation à ouvrir de nouvelles perspectives d'échanges entre territoires.

Cette logique de réseau profitera également à la diffusion de bonnes pratiques sur la façon de mener la rénovation et l'animation d'un centre-ville, d'un quartier en renouvellement urbain ou d'un bourg rural, dans la poursuite de la dynamique initiée en 2016 autour du colloque de Saint-Brieuc et des appels à candidatures lancés en 2017 permettant de soutenir les projets exemplaires ayant vocation à pouvoir bénéficier à d'autres projets.

La préparation collective, multipartenariale, mais aussi les formats innovants de ces rendez-vous contribueront à la diffusion des bonnes pratiques et de l'innovation territoriale.

IV. Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

Les jeunes sont un public central pour la Région, au cœur de ses compétences. La loi égalité citoyenneté a d'ailleurs reconnu son rôle de cheffe de file vis-à-vis des autres collectivités territoriales sur le sujet de la jeunesse, tout en instaurant un « dialogue structuré » avec l'Etat et l'ensemble des parties prenantes. Cette meilleure coordination des politiques publiques au bénéfice des jeunes doit avant tout se faire par et pour les jeunes, en partant de l'écoute de leurs besoins. C'est pourquoi le Conseil régional des jeunes est associé à l'ensemble de ces démarches. En 2018, une animation partenariale Etat-Région permettra d'initier les pistes d'une meilleure coordination des politiques intégrées de la jeunesse sur les territoires et de favoriser la mobilisation collective des acteurs.

En 2017, la Région Bretagne a souhaité encourager l'engagement des jeunes et accélérer le développement du service civique comme levier d'insertion et d'accès à l'emploi. Elle a proposé une action ciblée pour développer l'accès au service civique des jeunes peu ou pas qualifiés, qui s'est traduite par un soutien spécifique aux associations s'organisant pour accueillir et accompagner de tels profils. Le dispositif sera reconduit en 2018 en tirant profit de l'expérience de la première année.

La Région continuera à encourager les initiatives des jeunes breton.n.es en mobilisant le financement participatif. Depuis 2015, elle développe le dispositif « accélérateur d'initiatives jeunes » en partenariat avec des plateformes de financement participatif. 44 projets ont déjà été soutenus et l'objectif est de poursuivre la dynamique enclenchée tout en tirant les enseignements des 3 années passées.

	2015	2016	2017	2018 (cible)
Nombre de projets soutenus par la Région après leur mise en ligne de la plateforme de financement participatif dans le cadre de l'appel à projets « accélérateur d'initiatives jeunes »	11	16	17	20

La Région s'est également engagée sur un soutien pluriannuel d'un réseau associatif, l'URHAJ (Union régionale pour l'habitat des jeunes), sur la thématique de l'habitat des jeunes, qui mène une action essentielle pour assurer un maillage adéquat du territoire en offre adapté, permettant la bonne insertion des jeunes dans leur logement, corolaire indispensable de leur épanouissement personnel et professionnel.

Enfin, le soutien renouvelé de la Région aux Points d'Accueil Ecoute Jeunes permettra d'assurer une permanence de ces espaces de contacts pluri-thématiques.

V. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Après plus de 10 années d'investissement volontariste dans la politique de santé publique, la Région a souhaité réinterroger sa politique et définir de nouvelles orientations lors de sa session de décembre 2017. Face à la persistance d'indicateurs de santé défavorables et d'importantes inégalités sociales et territoriales de santé en Bretagne, le Conseil régional a décidé de consacrer des moyens renforcés, mais aussi plus ciblés et plus diversifiés, pour contribuer à un égal accès à la prévention et aux soins pour l'ensemble des Bretonnes et des Bretons.

La prévention restera au cœur de l'intervention de Région, qui ciblera particulièrement les publics jeunes relevant de ses compétences, par le développement d'actions portées par et pour les jeunes, la promotion d'un accès équitable à la santé et la formation des acteurs du milieu festif à la réduction des risques.

En lien avec les soutiens apportés aux équipements de santé au titre de sa politique territoriale, la Région renforcera également son engagement en faveur de l'installation des professionnel.le.s de santé dans les territoires faiblement dotés. Son action pourra ainsi – au-delà du soutien aux maisons pluridisciplinaire de santé, passer par une aide au démarrage de centres de santé à but non lucratif, dans les territoires où l'offre libérale continue de faire défaut malgré l'action publique. Il s'agira également, en partenariat avec les universités et les acteurs locaux, de renforcer l'attractivité de tous les territoires bretons pour les jeunes professionnel.le.s, en les accompagnant dès les études dans la définition de leurs projets d'installation qui font l'avenir de la démographie médicale.

L'action de la Région sera menée en étroite collaboration avec les territoires, très mobilisés sur ces questions d'accès aux soins et souvent porteurs de démarches innovantes et adaptées au contexte local. Aussi, la Région favorisera le développement de telles initiatives au travers d'un appel à projet dédié. Pour les territoires qui en ont le plus besoin, un soutien à l'ingénierie en matière d'offre de soins sera également mis en place. La Région formalisera ses engagements avec les collectivités concernées dans le cadre de conventionnements spécifiques ou, lorsqu'ils existent, des contrats locaux de santé en cours ou à venir.

Ces nouvelles orientations viennent en complément de la mobilisation de l'ensemble des politiques de la Région sur les enjeux de santé. La mise en œuvre du troisième plan régional santé environnement 2017-2021, qu'elle co-pilote avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Etat, en sera un des leviers majeurs.

L'année 2018 sera, enfin, marquée par l'adoption, par l'Agence régionale de santé, d'un nouveau Projet régional de santé qui définira ses orientations pour la période 2018-2022. La Région prendra pleinement sa part dans la concertation engagée sur ce document majeur pour la santé des Bretonnes et des Bretons, via sa participation aux instances de démocratie en santé et par un avis spécifique qui sera présenté lors d'une prochaine session.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 102 « Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 130 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 669 500 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 65 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 433 500 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

AP	1 486 000 €
AE	1 794 000 €
Total	3 280 000 €

CPI	710 000 €
CPF	1 794 000 €
Total	2 504 000 €

Actions phares 2018

- Poursuite du déploiement de BTHD
- Lancement du projet *Eskemm Data*

La Région porte une nécessité et un devoir, celle de sa propre transformation numérique et l'accompagnement des citoyens bretons dans une société en transition, pas toujours aisée à appréhender et pour laquelle il faut des garde-corps. Le projet régional intègre ces éléments.

En matière d'infrastructures, la Région soutient le déploiement de Bretagne Très Haut Débit. La création d'un fonds de sécurisation et de développement géré par Mégalis fin 2017 facilitera sa mise en œuvre et garantit son plein achèvement.

Le programme budgétaire 2018 s'inscrit dans la continuité des dispositifs en cours et s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques**
 - I.1 Déployer le très haut débit
 - I.2 Mutualiser la gestion des données numériques publiques
- II. **Développer les usages numériques**
- III. **Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique**

\\ Actions par objectif

I. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

I.1. Déployer le très Haut Débit

La Bretagne a fait du très haut débit pour tou.te.s une priorité en mutualisant les moyens de tous les acteurs publics et en assurant le suivi des opérateurs privés. Cas unique en France, elle a en effet réussi à fédérer l'ensemble des collectivités concernées au sein d'un syndicat mixte, Mégalis Bretagne, qui s'est vu confier cette mission dès 2013. Ce choix permet un déploiement de la fibre sur l'ensemble de la Bretagne, choix de cohésion territoriale revendiqué.

Les opérateurs privés déploient, en Bretagne, la fibre optique sur 10 % du territoire représentant 40 % de la population. La Bretagne a fait le choix d'une couverture à 100 % en mettant en place un réseau d'initiative publique pour 90 % du territoire. Au total, c'est un investissement public majeur évalué à 2 milliards d'euros en 15 ans avec de larges retombées sur l'emploi, la formation, et la cohésion territoriale.

2017 aura été l'année de la réalisation, de la première tranche de travaux sur le très haut débit (70 000 prises, dont 55 000 réalisées jusqu'à la distributions), avec un vrai succès sur la commercialisation puisqu'on comptait déjà 16 844 abonnés au 1^{er} janvier 2018, soit un rythme de progression sur cet aspect bien supérieur au plan d'affaire initial du délégataire en charge de la gestion du réseau (THD Bretagne, filiale d'Orange). En 2017 également, les études de la tranche 2 ont été initiées, permettant un démarrage des travaux fin 2017/début 2018. L'objectif de la tranche 2 de la phase 1 est de déployer 170 000 prises optiques (foyers, entreprises et services publics) situées dans 9 villes moyennes (Châteaulin, Dinan, Dinard, Landerneau, Loudéac, Paimpol, Ploërmel, Pontivy, Quimperlé) et l'équivalent en nombre de lignes (axes équilibre et cohésion) sur 90 zones rurales.

Répartition des prises de la tranche 2 (phase 1)		
Département	Nombre de villes concernées	Nombre de zones rurales concernées
22	3	26
29	3	21
35	1	31
56	2	13
Total général	9	90

Tableau n° 1 : Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit (donc hors zone AMII - Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement -) (Source Mégalis Bretagne)

Année	2016	2017	2018 (prévu)	2019 (cible)	2020 (cible)	2021 (cible)	2022 (cible)
Nombre de prises déployées	15 000	55 000	115 000	190 000	340 000	440 000	540 000

Tableau n° 2 : Taux de couverture de la population couverte en fonction des débits (déploiements privés et publics confondus, donc y compris zones AMII) (Source projection Mégalis Bretagne)

	2015	2017 (prévision)	2020 (cible)	2022 (cible)	2030 (cible)
Prises > 3Mb/s	84,6%	89,5%	94,0%	97,6%	100%
Prises > 8Mb/s	74,1%	79,6%	87,8%	94,6%	100%
Prises > 30 Mb/s	32,9%	41,5%	65,7%	81,0%	100%
Prises > 100 Mb/s (fibre)	11,6%	18,5%	50,8%	70,3%	100%

L'expérience de la première tranche de travaux de BTHD est riche d'enseignements sur les compléments nécessaires pour le parfait aboutissement de ce vaste chantier. La partie amont de ces premiers déploiements du réseau est pratiquement achevée et c'est la partie distribution en proximité des locaux qui se révèle la plus longue et la plus complexe à finaliser. Les causes techniques et organisationnelles des retards dans la conduite de chantier sont maintenant bien identifiées et l'objectif est d'industrialiser les prochains déploiements. Par ailleurs, certains sites prioritaires ont un besoin particulièrement fort d'accès à une connexion permettant d'exploiter à plein leur potentiel d'activité.

Les spécificités du projet BTHD (échelle régionale, durée) nécessitent des modes de financement adaptés, notamment du fait de l'absence de visibilité, à ce stade, sur les cofinancements nationaux et européens, notamment pour la période post-2020.

Le législateur a pris en compte la spécificité des chantiers de déploiement du très haut débit en prévoyant, dans la loi NOTRe, la possibilité dérogatoire de créer des fonds de concours sur 30 ans pour les syndicats mixtes ouverts agissant dans le domaine des infrastructures numériques. La Région Bretagne et Mégalis Bretagne se sont saisies de cette opportunité pour sécuriser sur le long terme le financement du projet, en créant, fin 2017, un **fonds de sécurisation et de développement du très haut débit en Bretagne** alimenté par la Région Bretagne et géré par Mégalis.

Cet outil financier de régulation permettra au syndicat mixte de faire face à plusieurs hypothèses : évolutions des coûts constatés, vie du réseau une fois déployé, raccordements préalables à la perception des redevances... par ailleurs, il permettra d'accélérer les déploiements en avance de phase sur différents types de sites stratégiques (entreprises, services publics) et la mutualisation avec d'autres réseaux (ex : fibre dédiée utilisée par les Universités).

La souplesse de gestion offerte par le fonds de concours permettra également de prendre en compte la vie du réseau une fois le premier déploiement effectué : les décisions d'urbanisme et les constructions nouvelles, mais aussi le renouvellement urbain vont justifier des compléments et des adaptations du réseau qui ne peuvent être prévues au moment du relevé des locaux à desservir, servant à l'établissement de chacune des conventions financières avec les EPCI.

Ce fonds pourra être utilisé pour des opérations dont le financement est déclenché par un accord spécifique des financeurs locaux. C'est le cas de l'axe 3 (entreprises et sites publics situés hors zones de déploiement

immédiat) et de l'axe 5 spécifiquement consacré aux collèges et aux lycées, ou encore du réseau régional très haut débit (RRTHD) dédié, utilisé actuellement par les universités bretonnes et destiné à être mutualisé avec d'autres communautés (par exemple dans le domaine de la santé).

Sur les 54 M€ alloués à ce fonds pour la période 2017/2020, 32 M€ ont été versés en novembre 2017. Dès lors, il n'est pas prévu au BP 2018 de nouveaux crédits de paiement, les prochains versements ayant vocation à être effectués courants 2019.

I.2. Mutualiser la gestion des données numériques publiques

Faisant écho au programme 311, la conception d'une infrastructure de données numériques écoresponsable, *Eskemm Data*, visera en premier lieu la communauté des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche mais pourra agréger de nombreux besoins mutualisés. La préfiguration de cette conception est portée à ce stade par la Région.

II. Développer les usages numériques

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Marsouin permet d'observer de façon singulière, à travers un collectif de chercheurs, ses extrêmement visible en Europe, les nouvelles pratiques numériques et d'identifier des tendances sociétales impactantes. A ce titre, la Région soutient historiquement leurs travaux structurants.

Par ailleurs, la Région est partenaire du projet Interreg Vista-AR, qui vise à créer une plateforme accessible en ligne, afin que les sites patrimoniaux et touristiques aient accès aux outils de réalité augmentée et réalité virtuelle à des coûts attractifs. Le projet doit à terme permettre de constituer une brique numérique, sous forme de bien commun.

L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration d'une stratégie régionale de transition numérique, dans la continuité des travaux entrepris par le CESER. Cette stratégie devra être englobante et répondre aux défis sociaux, économiques, sociétaux et environnementaux.

III. Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique

La Région apportera sa contribution annuelle en 2018 afin de permettre à Mégalis Bretagne de mettre en œuvre les compétences qui lui ont été transférées.

	2015	2016	2017	2018 Cible
Nombre d'entités publiques utilisatrices	1 660	1 830	1 999	2 200

Par ailleurs, en fonction des opportunités et des dynamiques à l'œuvre, la Région pourra apporter son soutien à des manifestations ou structurations en faveur du territoire numérique breton, à l'instar du Web West Festival.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 103 « Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques » :

- ✓ de proroger l'autorisation de programme de 66 534 000 € ouverte au titre des exercices 2011 à 2017 et de l'abonder de 1 486 000 € ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 794 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 710 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 794 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

